

DIX ANS APRES

REPORT DU 20/03/2021 – 22/05/2021
AU 12 DECEMBRE 2021

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT
 OU DE MISE EN COMPTE**

Modalité pour un REMBOURSEMENT

- La personne ayant acheté les billets (nom indiqué sur les billets) devra se présenter à la Direction de la Culture, de l'Événementiel et de la Vie Associative (Pôle culturel de la ferme d'Ayau) et remettre ce formulaire dûment complété ainsi que **les billets/e-billets de spectacles et un RIB**.
- Les demandes de remboursements seront traitées par la suite et vous serez remboursés sur votre compte bancaire dans les meilleurs délais (*minimum de 2 mois de traitement*).

Modalité pour une MISE EN COMPTE

- Pour les personnes qui le souhaitent, il est possible de créditer leur compte client sur la billetterie spectacles de la Direction de la Culture, de l'Événementiel et de la Vie Associative. Ce crédit sera utilisable, sans échéance, pour l'achat de prochaines places de spectacles.
- Pour cela, la personne ayant acheté les billets (nom indiqué sur les billets) devra se présenter à la Direction de la Culture, de l'Événementiel et de la Vie Associative (Pôle culturel de la ferme d'Ayau) et remettre ce formulaire complété ainsi que **les billets/e-billets de spectacles**.



**Attention, les demandes de remboursements ou de mise en compte
 ne seront plus acceptées après le 30 juin 2021.**

INFORMATIONS A COMPLETER	
NOM ET PRENOM	
ADRESSE COMPLETE	
TELEPHONE ET MAIL	TELEPHONE : _____ - MAIL : _____
NOMBRE DE BILLETS	<i>- JOINDRE LES BILLETS -</i>
SOMMES REGLEES	
MOYEN DE PAIEMENT	
MODE DE REMBOURSEMENT	<input type="checkbox"/> REMBOURSEMENT SUR MON COMPTE BANCAIRE - <i>JOINDRE UN RIB</i> <input type="checkbox"/> MISE EN COMPTE (CREDIT POUR L'ACHAT DE PROCHAINES PLACES DE SPECTACLES)
OBSERVATION	

Date et signature :

*Ouverture au public : le lundi de 13h30 à 17h30
 Et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30*